



Enlèvement d'animaux Pour lutter contre la propagation du Covid-19, la MSA vous conseille

Si vous accueillez des salariés extérieurs pour le ramassage d'animaux d'élevage, la MSA vous préconise des mesures d'organisation pour éviter toute propagation du coronavirus Covid-19. L'implication des salariés dans la mise en place de ces mesures garantira leur efficacité.

Contexte

- ❖ **Valable pour tous les élevages, accueillant un chauffeur de camion extérieur** à l'entreprise (coopérative, négociant...) et :
 - ✓ l'exploitant et/ou les salariés de l'entreprise : bovins, ovins, porcins...
 - ✓ l'exploitant et/ou les salariés de l'entreprise, la famille, amis, voisins et la main d'œuvre extérieure : volailles, lapins...
- ❖ **Les ramasseurs peuvent être employés ponctuellement** directement par l'exploitant ou mis à disposition par une entreprise extérieure.
- ❖ **Les conditions de travail lors du ramassage des volailles ou des lapins sont difficiles** (port de charge, postures, cadence, empoussièremement important). En général, plusieurs chantiers sont réalisés à la suite, souvent de nuit (pour moins effrayer les animaux) et les équipiers font habituellement du covoiturage pour aller d'un élevage à l'autre. Le travail est souvent réalisé par du personnel intérimaire, ne maîtrisant pas toujours la langue française.



Avant le travail

- ❖ **Demandez à l'organisme collecteur** (coopérative, négociant) de vous avertir du jour et heure de ramassage par téléphone, SMS ou e-mail le plus tôt possible, afin de préparer le chantier.
- ❖ **Afin qu'ils puissent s'organiser, informez de la date et du lieu** précis de ramassage (adresse, coordonnées GPS, itinéraire à privilégier / éviter pour les poids lourds) le plus en amont possible :
 - ✓ l'entreprise et les personnes en charge de l'enlèvement des animaux,
 - ✓ le transporteur si vous êtes en contact direct avec l'entreprise.



Enlèvement d'animaux

Pour lutter contre la propagation du Covid-19, la MSA vous conseille



■ Avant le travail

- ❖ **Facilitez le repérage du site** en installant des panneaux d'indications facilement repérables. Prévoyez des zones de stationnement et de circulation pour les engins, véhicules, piétons.
- ❖ **A l'arrivée des ramasseurs, assurez-vous de la compétence** et de la compréhension des personnes embauchées :
 - ✓ prenez le temps d'expliquer très précisément le travail et les tâches et gestes à effectuer,
 - ✓ pour les saisonniers n'ayant pas d'expérience professionnelle dans ce secteur d'activité, insistez particulièrement sur les risques professionnels et leur prévention.
- ❖ **Communiquez les consignes** par un moyen de communication à distance (tableau d'affichage, affiches...) et en respectant les mesures barrière (sous un hangar ou à l'extérieur, plutôt que dans un local confiné par exemple).
- ❖ **Prévoyez avant le démarrage du chantier des règles de fonctionnement** et de communication (gestes de commande standardisés) avec les différents opérateurs / chauffeur présents.
- ❖ **Affichez des consignes et des recommandations** : mesures barrières, lavage des mains, application SHA en plusieurs langues.
- ❖ **Repensez l'organisation du travail** en fonction de la structure de l'élevage : définissez une ou des personnes référentes / relais pour le chargement et déchargement, qui veilleront scrupuleusement à la mise en place des gestes barrière à adopter par et avec les prestataires extérieurs.
- ❖ **Mettez à la disposition des intervenants extérieurs les moyens de se laver** et de se sécher les mains : moyens d'hygiène, savon liquide/soluté hydroalcoolique (SHA), accès à des sanitaires ou des bidons d'eau claire, essuie-mains à usage unique, sacs poubelles, lingettes ou produits détergents pour nettoyer les matériels, outils et zones contacts. Prévoyez des bouteilles d'eau individuelles en nombre suffisant repérées avec le nom de chaque salarié apposé dessus.
- ❖ **Dans la mesure du possible et selon le matériel des prestataires** (camion, matériel de ramassage, engin de manutention...), pour certaines activités comme la réception et le déchargement des animaux, le transporteur peut utilement être invité à rester dans sa cabine. Dans ce cas :
 - ✓ renseignez le transporteur avant son arrivée sur les règles de chargement et déchargement en place sur le site d'accueil,
 - ✓ demandez au transporteur d'avertir de son heure d'arrivée par SMS ou e-mail.



Enlèvement d'animaux

Pour lutter contre la propagation du Covid-19, la MSA vous conseille



■ Avant le travail

- ❖ **Limitez l'accès aux personnes extérieures** (chauffeur, ramasseurs) aux seuls lieux où ils doivent effectuer leurs interventions.
- ❖ **Affectez une seule et même personne** par véhicule / machine de chargement.
- ❖ **Facilitez l'accès à des vestiaires et salle de pause** en adoptant les mesures suivantes :
 - ✓ flux d'entrée et de sortie avec une personne à la fois dans le vestiaire,
 - ✓ ou fermez l'accès aux vestiaires et préconisez les changes dans le véhicule du ramasseur / salarié,
 - ✓ priorisez le retour à domicile pour le repas, un repas / collation apportée par chaque personne pris seul à bord de son véhicule, ou le repas pris en extérieur (si le temps le permet). Proscrire les collations collectives afin d'éviter le partage de couverts, ustensiles,
 - ✓ salle de pause sous réserve d'une organisation stricte des mesures barrières : aérez plusieurs fois par jour, nettoyez les surfaces après chaque convive et les machines (micro-onde, machine à café) après chaque utilisation, limitez le nombre de personnes présentes en fonction de la taille de la salle, faites respecter la distanciation d'au moins un mètre entre les personnes et l'usage de couverts personnels.



■ Pendant le travail

- ❖ **Respectez la distanciation** pour les personnes présentes sur l'exploitation et limitez le nombre d'utilisateurs pour chaque matériel (ex : évitez que les engins et outils passent de main en main).
- ❖ **Quand l'intervention à plusieurs sur une tâche est indispensable**, constituez des binômes, trinômes qui ne changeront pas jusqu'à nouvel ordre.
- ❖ **Pour se passer les charges, pratiquez la pose et la dépose** pour éviter le passage direct entre les opérateurs.
- ❖ **Réorganisez les plannings** des opérateurs afin de limiter le nombre de personnes sur l'exploitation de manière simultanée, augmenter la plage horaire travaillée sur la journée, scinder l'équipe en plusieurs sous-groupes, si cela est possible.
- ❖ **Les repas / collations pris en commun ne sont pas recommandés** : chacun amène son repas et sa boisson (eau, café...) pour la journée de travail. Évitez le casse-croûte en commun et le déjeuner dans la maison de l'éleveur ou s'abriter sous un hangar/ bâtiment offrant suffisamment d'espace.

Enlèvement d'animaux

Pour lutter contre la propagation du Covid-19, la MSA vous conseille



■ Pendant le travail

- ❖ **Adaptez des temps de pause** entre lots d'animaux pour un nettoyage plus régulier des mains.
- ❖ **Port des équipements de protection individuelle (EPI)** : portez des gants de travail pour éviter les coupures, griffures, etc. Lavez-vous les mains chaque fois que vous enlevez un EPI : gants, lunettes, combinaison, masque...
Attention : les gants contaminés portés au visage peuvent être source d'infection. Privilégiez les lavages fréquents des mains plutôt qu'un port permanent de la même paire de gants.

■ Après le travail

- ❖ **Vérifiez la bonne compréhension** des consignes en cours de travail pour ajuster si nécessaire.
- ❖ **Vérifiez le port des EPI et le respect des consignes** de distanciation et de sécurité.
- ❖ **Vérifiez la disponibilité des produits nécessaires** à l'hygiène.
- ❖ **Vérifiez la bonne application des procédures** de nettoyage prévues...
- ❖ **Procédez à des retours et partages d'expérience** des aléas rencontrés durant le chantier avec les ramasseurs tout en respectant la distanciation entre individus et avec l'entreprise en charge de la collecte pour adapter l'organisation du travail et les mesures initialement prévues.



Attention : Un risque peut en cacher un autre ! Assurez-vous que l'attention portée au risque d'infection ne conduise pas à occulter ou réduire l'attention portée aux risques propres des chantiers : manutentions, risque biologique (poussière, zoonoses...), chimique (ammoniac...), animal (morsures, griffures...), horaires décalés, écrasement par engins de manutention, etc.

Les conseillers en prévention, médecins et infirmiers du travail de votre MSA sont à votre disposition à distance (téléphone, messagerie...) pour réfléchir avec vous à la mise en œuvre de ces mesures de prévention en fonction de vos spécificités de production.